

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a posé une question au sujet de la capacité disponible des camions et des wagons-citernes. De fait, les compagnies de transport se réunissent ici demain afin de rendre compte au gouvernement de leur estimation du nombre de wagons-citernes disponibles.

En dernier lieu, pour ce qui est de favoriser l'acheminement de pétrole brut de Vancouver dans l'Est du Canada, soit, au moyen du pipe-line de Portland, vers Montréal, soit vers la région Atlantique, cela dépend des taux des pétroliers et de la possibilité de transporter 50,000 barils par jour de plus par le pipe-line TransMountain.

Quant aux mesures d'urgence qu'on est à prendre le gouvernement a établi avec l'industrie, qui est la première responsable de la commercialisation au Canada, un comité consultatif chargé d'étudier l'offre et la demande de pétrole. Ce comité regroupe les principaux importateurs de pétrole brut et de produits pétroliers de l'Est du Canada; il se réunira cette semaine afin de faire rapport sur la situation actuelle des réserves, sur certaines possibilités touchant la répartition des approvisionnements entre les régions où il y a pénurie ou excédent et pour collaborer avec le gouvernement afin de mettre en place d'autres mesures d'urgence.

Il importe de noter que pour l'instant ces mesures peuvent se prendre sans porter atteinte en aucune manière à nos exportations actuelles vers les marchés américains. Les livraisons de pétrole brut au Québec qu'on vient de mentionner peuvent se faire sans diminuer le volume prédéterminé de nos exportations vers les États-Unis. La ligne de conduite établie de l'Office national de l'énergie est de tenir compte des besoins du Canada, donc de ceux du Québec, avant d'attribuer les permis mensuels pour l'exportation vers les États-Unis. Pour le moment, on peut satisfaire les besoins du Canada sans diminuer les exportations.

Pour finir, en cas d'urgence, on demandera aux sociétés pétrolières de l'Ouest d'accroître leur production; pour l'instant, comme le savent les députés, celle-ci se maintient à peu près au niveau normal. Tout accroissement appréciable de la production, par exemple pour faire face aux exigences du pays, qui ne sont pas comblées mensuellement, et auxquelles les stocks ne sauraient répondre, exigerait des mesures de production d'urgence en Alberta. Ces mesures, comportant un adoucissement des méthodes de conservation, comme la combustion du gaz, exigeraient l'approbation de la Commission de conservation de l'énergie de l'Alberta.

● (2110)

M. Bawden: Vous feriez bien de lui téléphoner.

M. Macdonald (Rosedale): Je signale au député de Calgary-Sud (M. Bawden) qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent d'interruption dans les approvisionnements.

La production supplémentaire serait d'ordre plutôt modeste, soit de 50,000 à 100,000 barils par mois pendant quelques mois, par rapport aux 100,000 à 150,000 barils par jour conseillés précédemment, mais les chiffres ne manquent pas d'importance et ils dépendraient, bien entendu, de la décision de la Commission de l'Alberta. Si l'on faisait appel immédiatement aux moyens d'assurer une production d'urgence, le pipe-line pourrait transporter 35,000 barils de plus par jour en Ontario, en vue d'un transport plus à l'est par voie maritime.

Pétrole et gaz

En outre, le gouvernement a été autorisé à remplacer les achats des compagnies par des achats pour le compte du gouvernement, et c'est ce qu'il fait actuellement, notamment dans le cas du fuel fluide pour obvier aux interruptions qui pourraient se produire cet hiver.

J'ai indiqué bien des moyens, au pays comme à l'étranger, de renforcer les approvisionnements de pétrole au marché de l'Est du pays. J'aimerais signaler brièvement quelques-uns des moyens auxquels on pourrait recourir pour maîtriser la courbe de la demande, la façon d'instaurer un programme de restriction volontaire d'urgence, et cela en fait a été prévu; deuxièmement, je voudrais indiquer les plans que l'on termine actuellement en vue d'un programme de répartition obligatoire, si le besoin s'en faisait sentir.

J'aimerais d'abord parler du programme d'urgence de restrictions volontaires qui pourra être mis en vigueur si l'approvisionnement vient à manquer. On aurait besoin de moins de fuel pour chauffer les édifices fédéraux si le thermostat marquait de trois à cinq degrés de moins et si quelques modifications étaient apportées à l'équipement de climatisation et de ventilation. Deuxièmement, on aurait besoin de moins de fuel pour chauffer les édifices commerciaux si l'on prenait les mêmes mesures. Le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il désirait participer à un tel programme, et l'on demandera aux autres gouvernements provinciaux d'en faire autant.

On aurait besoin de moins de fuel pour chauffer les maisons particulières si le thermostat marquait 3 degrés de moins, ce qui maintiendrait la température à environ 70 degrés. Quatrièmement, on aurait besoin de moins de fuel pour chauffer les édifices industriels si l'on se contentait d'une température un peu moins élevée et si l'on modifiait les systèmes de ventilation; aucune restriction n'est projetée pour le moment à la quantité du fuel nécessaire au processus de fabrication.

Une voix: Portez un chandail de plus.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai quelque difficulté à entendre ce que dit le ministre.

M. Macdonald (Rosedale): Merci, monsieur l'Orateur. Si tous les Canadiens participent à ce programme, notre demande pourrait baisser de 10 p. 100. Ce serait le résultat d'un programme volontaire.

La prochaine étape dans le domaine du contrôle de la demande serait l'adoption de mesures d'urgence visant à diminuer la demande: un programme d'allocation obligatoire. Si l'approvisionnement en pétrole devait baisser de 10 p. 100 par rapport à la demande, il faudrait instituer un programme d'allocation obligatoire. Aux termes de ce programme, les grossistes de produits pétroliers réduiraient leurs livraisons par rapport à la baisse de l'approvisionnement. Les industries les plus essentielles continueront à être approvisionnées à peu près selon leurs besoins, afin d'éviter toute restriction des approvisionnements en produits alimentaires et autres produits et services essentiels.

Un programme coercitif est en voie de préparation, mais on ne s'attend pas qu'il soit nécessaire de l'appliquer. Toutefois, s'il se révélait nécessaire, il serait rapidement mis en œuvre, afin d'assurer une répartition égale des approvisionnements en énergie à travers le pays et de protéger les services essentiels.